

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 05 novembre 2025

Date de la convocation :

24/10/2025

Date affichage : 24/10/2025

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2025_71

cinq novembre deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Didier BES

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE

Représentés :

Excusés : Manon BENNE, Céline SER

Absents :

Secrétaire de séance : Johan MAZIERO

Objet : RÉVISION DU LOYER DU LOGEMENT 1G BÂTIMENT ÉCOLE SUITE À SA RÉNOVATION AU 15/11/2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de rénovation à neuf du logement 1G au 1^{er} étage du bâtiment école sont terminés. Il rappelle que les travaux de rénovation ont été budgétisés à hauteur de 37 000 € par la commune sans aucune aides financières extérieures. Il rappelle aussi que ce logement n'est plus conventionné.

Il propose à l'assemblée de réactualiser le loyer de ce logement à compter du 15/11/2025, date à laquelle il sera remis en location.

Le conseil municipal après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'augmenter le loyer de ce logement comme suivant :

LOGEMENTS	SUPERFICIE	Montant du loyer au 15/11/2025 - hors charges				Montant des loyers charges comprises au 15 novembre 2025
			Taxe TEOM	Entretien annuel pac air/eau (2 logts école) et chauffe eau (2 logts mairie)	Electricité et nettoyage des communs (cage escalier,...)	
1G N° 1G- T 4 - ECOLE	83 m ²	595,00 €	11,00 €	10,00 €	8,00 €	624,00 €

- **DIT** que la révision du loyer sera à nouveau prise en compte avec la révision des autres loyers au 1^{er} janvier 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES

Le secrétaire de séance,
Johan MAZIERO

